

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 06/04/2020

REFERENCE : MINSANTE n°62

OBJET : FICHES ACTUALISÉES DE LA PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS SYMPTOMATIQUES À DESTINATION DES ARS ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ - DELIVRANCE DES AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL ET VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint **les fiches actualisées** relatives aux « **lignes directrices pour la prise en charge en ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19** » à destination des ARS et à la « **prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19** » à destination des professionnels de santé. Cette actualisation porte principalement sur les modalités de « **délivrance des avis d'arrêt de travail et versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19** » mais aussi sur les priorités d'accès à la RT-PCR Covid-19 conformément au MINSANTE/CORRUS n°2020_54 : gestion de l'oxygène médical-tests diagnostiques.

Vous trouverez également pour en faciliter l'accès, une fiche spécifique sur les modalités de « **délivrance des avis d'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19** » qui correspond aux annexes des 2 fiches de prise en charge en médecine de ville mentionnées supra.

Nous vous remercions de vous assurer de la diffusion auprès des professionnels concernés des fiches leur étant destinées.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé